

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 102 /R.A.

Objet:

Rapport Annuel 1950.-

Astrida, le 13 janvier 1951.-

ASTRIDA



889

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous transmettre en triple
exemplaires la liste des prélèvements et des remboursements du fond
d'avance pour maisons salubres.

L'Administrateur Chef de Territoire
I. Reisdorff.